



**Patrick ALLEMAND**

*Conseiller Municipal et Métropolitain*

*Président du Groupe « Un Autre Avenir pour Nice »*

**Monsieur Christian ESTROSI**  
Maire de la ville de Nice  
Président de la Métropole NCA

En mairie

Nos réf. : 2018-08-27/PA

Nice, le 27 août 2018.

Monsieur le Maire,

Mon attention a été appelée par de nombreux Niçois mais aussi par des acteurs de la culture à Nice qui se sont émus de la verbalisation de Monsieur Omar LOLANG, artiste peintre niçois, alors qu'il ne faisait qu'exercer son activité artistique, Quai des Etats-Unis.

Alors qu'il était en train de peindre comme il en a l'habitude, Monsieur Omar LOLANG a reçu la visite d'un policier municipal qui lui a dressé un procès verbal d'un montant de 135 euros pour le motif suivant : embarras d'une voie publique par dépôt, sans nécessité, d'objets ou matériaux, entravant la libre circulation.

De quoi s'agit-il ? D'un chevalet ? De pinceaux ? De tubes de peinture ? De quelques œuvres ?

Monsieur Omar LOLANG est bien connu des Niçois et estimé, y compris par certains artistes de l'école de Nice comme Louis DOLLÉ qui vient également de vous écrire et qui a rendu publique sa lettre.

J'avoue avoir été très surpris de cette verbalisation et je vous serais reconnaissant de bien vouloir annuler cette amende totalement injuste qui atteint, une fois de plus, ceux qui contribuent, par leur activité artistique, au rayonnement de Nice.

Je vous prie de croire, Monsieur le Maire, en l'expression de mes sentiments les meilleurs.

**Patrick ALLEMAND**